

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Sixième session
Genève, 15 – 19 octobre 2018

QUESTIONNAIRE RELATIF À LA REPRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE DES DESSINS ET MODÈLES

Document établi par l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles

1. À sa cinquième session, tenue du 29 mai au 2 juin 2017, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a créé la nouvelle tâche n° 57 en vue de "recueillir des informations sur les exigences des offices de propriété industrielle et des clients; et élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles". Il a également mis sur pied l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles afin de mettre en œuvre cette tâche.
2. En vue de recueillir des informations auprès des offices de propriété industrielle, l'équipe d'experts a établi un projet de questionnaire, qui fait l'objet de l'annexe du présent document. Lors de l'établissement du questionnaire, l'équipe d'experts a noté que les prescriptions actuellement en vigueur en ce qui concerne la représentation électronique des dessins et modèles sont très différentes. Par exemple, certains offices de propriété industrielle acceptent uniquement les fichiers image en 2D, tandis que d'autres acceptent les fichiers en 3D, voire les fichiers vidéo. Dès lors, afin d'être en mesure d'élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles, l'équipe d'experts prie le CWS d'encourager les offices de propriété industrielle à participer activement à l'enquête.
3. L'équipe d'experts prévoit de réaliser une enquête en décembre 2018 et de présenter les résultats de cette enquête à la septième session du CWS si le projet de questionnaire est approuvé à la présente session (voir le paragraphe 8 du document CWS/6/28). Le Bureau international devrait être prié d'établir et de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à remplir le questionnaire.

4. *Le CWS est invité*

a) *à prendre note du contenu du présent document et de son annexe;*

b) *à examiner le projet de questionnaire relatif à la représentation visuelle sous forme électronique en ce qui concerne les dessins et modèles industriels, qui fait l'objet de l'annexe du présent document, et à se prononcer à cet égard; et*

c) *à examiner les mesures qu'il est proposé à l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles et au Bureau international de prendre, comme indiqué au paragraphe 3, et à se prononcer à cet égard.*

[L'annexe suit]

PROJET DE QUESTIONNAIRE RELATIF A LA REPRESENTATION ELECTRONIQUE DES DESSINS ET MODELES

COORDONNEES

Nom : _____

*Veillez indiquer le nom de la personne qui a rempli le questionnaire, selon le format suivant :
PRÉNOM et NOM.*

Fonctions : _____

Veillez indiquer les fonctions de la personne qui a rempli le questionnaire.

Pays ou organisation : _____

*Veillez indiquer le nom de votre pays ou de votre organisation et le code correspondant selon la
norme ST.3.*

Adresse électronique : _____

Veillez indiquer l'adresse électronique de la personne qui a rempli le questionnaire.

Téléphone : _____

Veillez indiquer le téléphone de la personne qui a rempli le questionnaire.

GLOSSAIRE DES TERMES ET SIGLES

Terme	Définition
2D/3D	Bidimensionnel ou tridimensionnel
Modèle 3D	Fichier électronique créé par un logiciel spécial, destiné à représenter mathématiquement la surface d'un objet en trois dimensions
PDF 3D	Modèles 3D en PDF
3DS	Format de fichier utilisé par le logiciel Autodesk 3ds Max de modélisation, d'animation et de visualisation 3D
API	Interface de programmation
DPI	Point par pouce
Représentation de dessin ou modèle	Toute image sur papier ou dans un fichier électronique ou spécimen matériel destiné à représenter visuellement le dessin ou modèle
DWF	Design Web Format
DWG	Format de fichier largement utilisé pour les dessins CAO
FTP	Protocole de transfert de fichier
GIF	Graphics Interchange Format
Hologramme	Enregistrement photographique d'un champ lumineux plutôt que d'une image formée par une lentille, utilisé pour afficher une image entièrement en trois dimensions de l'objet holographié
IGES	Initial Graphics Exchange Specification
Recherche par image	Méthode de recherche de dessins ou modèles par saisie d'une ou plusieurs images
JPEG	Joint Photographic Experts Group (JPEG)
Recherche par métadonnées	Méthode de recherche de dessins ou modèles par saisie d'un texte en métadonnées
MP4	Un format conteneur multimédia numérique couramment utilisé pour stocker des flux vidéo et audio

OBJ	Format de fichier ouvert à sommets géométriques utilisé en CAO et en impression 3D
PDF	Portable Document Format
PNG	Portable Network Graphics
PPI	Pixel per inch
Image matricielle	Image constituée d'une matrice de points (pixels), désignée sous le nom de "carte de points". Généralement, les formats de fichier pour les images matricielles sont notamment JPEG, TIFF, PNG et BMP.
STL	Standard Tessellation Language – format de fichier utilisé dans les logiciels CAO de stéréolithographie qui a été créé par 3D Systems
SVG	Scalable Vector Graphics, un format d'image vectorielle basé sur le XML s'appuyant sur une norme ouverte élaborée par le W3C.
TIFF	Tagged Image File Format
URL	Uniform Resource Locator
Image vectorielle	Fichier d'image composée de formes constituées de formules et coordonnées mathématiques sur une surface 2D. Contrairement aux images matricielles, les images vectorielles peuvent être redimensionnées à l'infini sans perte de qualité.
Vue	Image 2D qui se forme lorsque le dessin ou modèle (généralement un objet en 3D) est visualisé ou projeté, par exemple, en vue de face, vue arrière, vue en perspective
X3D	Format ouvert en XML normalisé par l'ISO, ayant succédé à VRML

PREMIERE PARTIE – CONDITIONS RELATIVES AU DEPOT

Cette partie du questionnaire a trait aux conditions applicables au dépôt des demandes pour ce qui concerne la représentation des dessins et modèles.

Question 1 – Chiffres relatifs aux types de dépôt et de représentation

Veillez fournir les statistiques concernant le dépôt sur papier et sous forme électronique.

Type de dépôt	2015	2016	2017	Total
Dépôt sur papier				
Dépôt sous forme électronique				
Type de représentation	2015	2016	2017	Total
Vues en 2D				
Modèles 3D				
Vidéo				
Spécimen				
Hologramme				

Question 2 – Représentation en 2D, 3D ou vidéo et limitations

Veillez cocher la case ou indiquer les fichiers électroniques de représentation des dessins et modèles acceptés par votre office ou organisation.

a) Image 2D

Type d'image	Acceptée?	Taille minimale (largeur x hauteur en pixels)	Taille maximale (largeur x hauteur en pixels)
JPEG			
TIFF			
PNG			
GIF			
PDF			
SVG		Sans objet	Sans objet
Autre (préciser)			

b) Modèles 3D

Format de modèle 3D	Accepté?	Indiquer toute limitation
PDF 3D		
3DS		
DWG		
DWF		
IGES		
STL		
X3D		
OBJ		
Autre (préciser)		

c) Vidéo

Format vidéo	Accepté?	Indiquer toute limitation
MP4		
Autre (préciser)		

d) Limitations applicables aux fichiers

- Images en couleur acceptées
- Images en niveaux de gris acceptées
- Images en noir et blanc acceptées
- Images photographiques acceptées
- Le nombre maximum de caractères dans le nom d'un fichier électronique est limité (dans l'affirmative, indiquer le nombre de caractères) :

--

Taille maximale d'un fichier électronique en MB :

- Taille maximale de l'ensemble des fichiers électroniques relatifs à un dessin ou modèle en MB :

- Nombre maximal de fichiers électroniques par dessin ou modèle :

- Un seul fichier électronique peut représenter plusieurs vues.
 Une seule vue peut être répartie dans plusieurs fichiers électroniques.
 Autres (préciser)

Question 3 – Format papier

Veillez cocher la case ou indiquer les représentations de dessins ou modèles sur papier qui sont acceptées par votre office ou organisation :

- Taille minimale de l'image (préciser largeur x hauteur en cm)

- Taille maximale de l'image (préciser largeur x hauteur en cm)

- Plusieurs vues sur chaque page acceptées.
 Possibilité de répartir une vue sur plusieurs pages.

- Taille minimale du papier (préciser largeur x hauteur en cm))

- Taille maximale du papier (préciser largeur x hauteur en cm)

- URL pour des indications sur les conditions applicables

Question 4 – Capture d'image de la représentation sur papier ou du spécimen

Veillez cocher la case ou indiquer les conditions applicables dans votre office ou organisation concernant la capture dans des fichiers électroniques d'images à partir des images sur papier ou du spécimen déposés par le déposant.

- Pas de capture d'image à partir du papier
- Pas de capture d'image à partir du spécimen
- Résolution en DPI (préciser)

- L'image de sortie est en noir et blanc à moins que la couleur soit nécessaire.
- L'image de sortie est toujours en couleur.
- Le format du fichier de sortie (par exemple, JPEG, TIFF) est :

- L'image de sortie a la même valeur juridique que le papier ou le spécimen d'origine.
- Pendant combien d'années le papier ou le spécimen d'origine est-il conservé en tant que document authentique?

- Le papier ou le spécimen d'origine est détruit après que les captures d'images ont été soumises à un contrôle de qualité.

Question 5 – Capture de vues 2D à partir d'un modèle en 3D ou d'une vidéo

Veillez cocher la case ou indiquer les conditions applicables dans votre office ou organisation concernant la capture de vues 2D à partir d'un modèle en 3D ou d'une vidéo déposés par le déposant.

- Sans objet
- Pas de capture d'image à partir de modèles 3D
- Pas de capture d'image à partir d'une vidéo
- Résumé des conditions et de la procédure

- URL pour des indications sur les conditions et la procédure

Question 6 – Capture d'un hologramme

Veillez cocher la case ou indiquer les conditions applicables dans votre office ou organisation concernant la capture d'images dans des fichiers électroniques à partir d'hologrammes déposés par le déposant.

- Sans objet, les hologrammes n'étant pas acceptés
- Pas de capture d'image à partir d'un hologramme
- Résumé des conditions et de la procédure

- URL pour des indications sur les conditions et la procédure

Question 7 – Transformation d'image

Veuillez cocher la case ou préciser les transformations d'image que votre office ou votre organisation effectue à des fins de capture, de traitement ou de préparation de la publication.

- Aucune transformation (les images défectueuses sont rejetées)
- Correction des couleurs pour les images scannées
- réduction des espaces blancs (veuillez préciser les conditions)

- Redimensionnement (veuillez préciser les conditions)

- Conversions de format de fichier

- Conversion d'images vectorielles
- Autres transformations

DEUXIEME PARTIE – REPRESENTATIONS DE DESSINS OU MODELES SOUMISES PAR DES TIERS

Cette partie du questionnaire a trait aux conditions applicables concernant les représentations de dessins ou modèles soumises par des tiers (par exemple un tiers soumettant un élément faisant partie de l'état de la technique). Votre office ou organisation pose-t-il les mêmes conditions en ce qui concerne les représentations de dessins ou modèles aux déposants et aux non-déposants?

- Sans objet
- Oui
- Non, il n'existe aucune condition particulière pour les non-déposants
- Non, des conditions différentes sont applicables aux non-déposants (préciser)

TROISIEME PARTIE – PUBLICATION DES REPRESENTATIONS DE DESSINS OU MODELES

Cette partie du questionnaire a trait aux conditions applicables à la publication en ce qui concerne les représentations de dessins ou modèles.

Question 1 – Type de publication

Veillez cocher la case ou indiquer les moyens utilisés par votre office ou organisation pour publier les représentations de dessins ou modèles.

- Publication en ligne pour un accès par navigateur Web
- Publication en ligne pour un accès par service Web (API)
- Fichiers de données et d'images accessibles dans un dépôt public (par exemple, FTP)
- Publication sur papier
- Autres (préciser)

Question 2 – Représentation en 2D et 3D et limitations

Veillez cocher la case ou préciser les conditions applicables à la publication par votre office ou organisation des représentations des dessins ou modèles en ligne.

- Sans objet
- Publication des images en 2D uniquement
- Publication des modèles 3D, le cas échéant
- Publication des vidéos, le cas échéant
- Toutes les représentations de dessins ou modèles en 2D sont publiées dans un format unique (par exemple, PDF) (préciser)

- Les représentations de dessins ou modèles en 2D sont publiées dans plusieurs formats (par exemple, PDF et JPEG) (préciser)

- Les représentations des dessins ou modèles publiées sont exactement les mêmes que celles qui ont été déposées par le déposant.
- Les représentations des dessins ou modèles publiées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard du format de fichier (par exemple, de JPEG à PDF).

- Les représentations des dessins ou modèles publiées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard de la taille de l'image en pixels.
- Les représentations des dessins ou modèles publiées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard de la qualité (par exemple, conversion en couleur par rapport à une conversion en noir et blanc).
- Publication d'une image 2D en JPEG
- Publication d'une image 2D en TIFF
- Publication d'une image 2D en PNG
- Publication d'une image 2D en GIF
- Publication d'une image 2D en SVG
- Publication d'une image 2D en PDF
- Publication d'une image 2D dans un autre format (préciser)

- Taille minimale de l'image matricielle 2D (préciser largeur x hauteur en pixels)

- Taille maximale de l'image matricielle 2D (préciser largeur x hauteur en pixels)

- Publication d'une image 3D (préciser le format)

- Publication d'une vidéo (préciser le format)

- Publication d'images en noir et blanc à moins que la couleur soit nécessaire

- Le nombre maximal de caractères dans le nom d'un fichier électronique est limité (dans l'affirmative, indiquer le nombre de caractères) :

- Taille maximale d'un fichier électronique en MB :

- Taille maximale de l'ensemble des fichiers électroniques relatifs à un dessin ou modèle en MB :

- Nombre maximal de fichiers électroniques par dessin ou modèle :

- Un seul fichier électronique peut représenter plusieurs vues.
- Une seule vue peut être répartie dans plusieurs fichiers électroniques.
- Autres (préciser)

QUATRIEME PARTIE – AFFICHAGE SUR UN ECRAN DES REPRESENTATIONS DES DESSINS ET MODELES

Cette partie du questionnaire a trait aux conditions applicables à l'affichage des représentations des dessins et modèles dans le cadre de la procédure d'examen quant à la forme et quant au fond et d'administration des demandes et enregistrements relatifs à des dessins et modèles dans votre office.

Question 1

Veillez cocher la case ou indiquer les moyens utilisés par votre office ou organisation pour afficher les représentations des dessins et modèles.

- Affichage électronique
- Impression sur papier
- Autres (préciser)

Question 2

Veillez cocher la case ou indiquer les conditions applicables à l'affichage par votre office ou organisation des représentations des dessins et modèles par voie électronique.

- Sans objet
- Représentations des dessins ou modèles en 2D converties dans un format matriciel unique (par exemple, JPEG) à des fins d'affichage (préciser)

- Représentations des dessins ou modèles en 2D converties en plusieurs formats matriciels (par exemple, PNG et JPEG) (préciser)

- Les représentations des dessins ou modèles affichées sont exactement les mêmes que celles qui ont été déposées par le déposant.
- Les représentations des dessins ou modèles affichées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard du format de fichier (par exemple, de JPEG à PNG).
- Les représentations des dessins ou modèles affichées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard de la taille de l'image en pixels.
- Les représentations des dessins ou modèles affichées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard de la qualité (par exemple, conversion en noir et blanc d'une représentation en couleur).

- Taille minimale de l'image en 2D (préciser largeur x hauteur en pixels)

- Taille maximale de l'image en 2D (préciser largeur x hauteur en pixels)

- Profondeur d'affichage minimal en bits :
 Profondeur d'affichage minimal en bits :
 Résolution d'affichage minimale en PPI :
 Résolution d'affichage maximale en PPI :
 Modèle 3D (préciser le format)

- Vidéo (préciser le format)

- Affichage des images en noir et blanc à moins que la couleur soit nécessaire.
 Taille maximale d'un fichier électronique en MB :

- Taille maximale de l'ensemble des fichiers électroniques relatifs à un dessin ou modèle en MB :

- Nombre maximal de fichiers électroniques par dessin ou modèle :

- Un seul fichier électronique peut représenter plusieurs vues.
 Une seule vue peut être répartie dans plusieurs fichiers électroniques.
 Autres (préciser)

CINQUIEME PARTIE – CERTIFICAT ET DOCUMENTS DE PRIORITE

Cette partie du questionnaire a trait aux conditions applicables au document attestant de l'enregistrement des droits sur des dessins et modèles, tel qu'une copie de la demande portant sur des dessins ou modèles (document de priorité), un certificat d'enregistrement ou un brevet de dessin ou modèle.

Question 1

Votre office ou organisation pose-t-il les mêmes conditions concernant l'affichage des images dans la publication et dans le document attestant de l'enregistrement des droits sur des dessins et modèles?

- Oui
- Non (veuillez préciser les conditions)

SIXIEME PARTIE – INDEXATION ET RECHERCHE

Cette partie du questionnaire a trait aux conditions applicables à la recherche de représentations des dessins et modèles dans le cadre de la procédure d'examen quant à la forme et quant au fond et d'administration des demandes et enregistrements relatifs à des dessins et modèles dans votre office.

Question 1

Veuillez cocher la case ou indiquer les moyens utilisés par votre office ou organisation pour effectuer des recherches sur les représentations des dessins et modèles.

- recherche par métadonnées
- recherche par image
- Combinaison de recherche par métadonnées et de recherche par image
- Autres (préciser)

Question 2

Veillez cocher la case ou indiquer les métadonnées utilisées dans le système de recherche par image de votre office ou organisation.

- Sans objet
- Liste des métadonnées utilisées

- URL pour davantage d'informations sur votre système de recherche par image

[Fin de l'annexe et du document]